

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal.....45
Membres en exercice45
Présents ou représenté.e.s
à la séance44
Absent.e.s.....01

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2021-09-18b-ST : Rétrocession
et classement d'une voirie reliant la rue Pierre
Grange et la rue Carnot dans le domaine public
routier communal

SÉANCE DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, **le trente septembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt-quatre septembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE*, Mme AVOGNON ZONON, M. MORA, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET**, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme JANIAUX, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL.

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

M. SEYE* (départ au point 14)	a donné mandat à	Mme MAFFRE-BOUCLET
M. LACHELACHE	a donné mandat à	Mme LARABI
Mme NIAKHATE	a donné mandat à	M. MORA
Mme LELU	a donné mandat à	M. GUENICHE
Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme GARNIER
M. BRUNET	a donné mandat à	M. CORNELIS
M. CLERGET** (arrivé au point 5)	a donné mandat à	M. MALLERIN
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. DAMIANI
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme. INDJA	a donné mandat à	Mme. CAZALS

ABSENT.E.S

Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur DAMIANI ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

Délibération n°2021-09-18b-U

Rétrocession et classement d'une voirie reliant la rue Pierre Grange et la rue Carnot dans le domaine public routier communal

LE CONSEIL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2241-1 et L.1311-9,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-1 et suivants et l'article L.318-3,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.141-3 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Fontenay-sous-Bois dont la révision a été approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2015, modifié par les délibérations n°18-08 du 14 février 2018, n°19-09 du 18 février 2019 et n°20-159 du 08 décembre 2020 du Conseil de territoire de ParisEstMarne&Bois, et mis à jour par les arrêtés n°2018-A-338 du 17 décembre 2018, n°2019-A-35 du 28 janvier 2019, n°2020-A-150 du 17 mars 2020 et n°2021-A-143 du 23 mars 2021,

VU le permis de construire modificatif référencé 18N1007 M2, accordant en date du 20/07/2020, la création de 47 806 m² de bureaux,

VU la déclaration préalable référencée n° DP 094 03319 N4365, relative à la division cadastrale des parcelles cadastrées section AM numéros 404, 405, 406, 443, 444, 452, 453, 454, accordée le 20/12/2019,

CONSIDERANT l'acte authentique de vente entre la Société Civile Immobilière dénommée JOYA, représentée par la société IVANHOE EUROPE MANAGEMENT et la Commune de FONTENAY-SOUS-BOIS portant sur la cession, à l'euro symbolique, d'une voie cadastrée section AM numéro 501, d'une contenance d'environ 669 m², reliant la rue Pierre Grange et la rue Carnot,

CONSIDERANT le document d'arpentage publié au service de la publicité foncière le 20 juillet 2020, volume 2020P, n°4317,

CONSIDERANT que la livraison de la future voie est envisagée le 9 octobre 2022 et que la réitération de l'acte authentique n'interviendra qu'à l'issue de l'achèvement de la voie,

CONSIDERANT que la voirie rétrocédée composée de la parcelle cadastrée section AM numéro 501, d'une contenance d'environ 669 m², sera intégrée au domaine public routier de la Commune, le jour de la réitération de l'acte authentique,

A L'UNANIMITE

DECIDE

Article 1 : autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique entre la Société Civile Immobilière dénommée JOYA, représentée par la société IVANHOE EUROPE MANAGEMENT et la Commune de Fontenay-sous-Bois portant sur la parcelle cadastrée section AM numéro 501, d'une contenance d'environ 669 m², à l'euro symbolique ;

Délibération n°2021-09-18b-U

Rétrocession et classement d'une voirie reliant la rue Pierre Grange et la rue Carnot dans le domaine public routier communal

Article 2 : de classer la parcelle cadastrée AM numéro 501, d'une contenance d'environ 669 m², dans le domaine public routier communal ;

Article 3 : d'autoriser le Maire à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriétés.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le - 6 OCT. 2021
Publication
le - 6 OCT. 2021
Notification
le - 6 OCT. 2021
Certifié exécutoire
Le Maire,



A circular blue stamp of the Mayor of Fontenay-sous-Forest is partially obscured by a large, stylized black ink signature.



A circular blue stamp of the Mayor of Fontenay-sous-Forest is partially obscured by a large, stylized black ink signature.

